

La protection sur la route face à un accident de voiture

Vous êtes victime d'un accident

- Allumez vos feux de détresse ;
- Si vous le pouvez, gardez-vous (sur la bande d'arrêt d'urgence sur autoroute) sans gêner l'accès aux véhicules de secours ;
- Mettez vos passagers à l'abri ;
- Prévenez les secours ;
- Sur route, balisez l'accident au moyen d'un triangle de pré-signalisation placé à 200 mètres en amont du sinistre ;
- Interdisez de fumer à proximité pour éviter un incendie.



En cas de départ de feu d'un véhicule, utilisez votre extincteur sous le moteur. **Si le feu est déjà déclaré,** éloignez-vous au plus vite après avoir mis les éventuelles victimes en sécurité.

Si vous êtes témoin d'un accident, et qu'il y a des blessés

- Ne les déplacez pas, sauf en cas de danger imminent (incendie par exemple) ;
- Si la victime est inconsciente et que vous êtes détenteur d'un brevet de secourisme, placez-la en position latérale de sécurité ;
- En cas d'hémorragie importante, comprimez la plaie ;
- Couvrez les victimes et réconfortez-les en leur parlant ;
- Demandez aux passants de vous aider ou de s'éloigner ;
- Ne retirez pas le casque d'un motard ;
- Ne donnez ni à boire, ni à manger à un blessé ;
- N'essayez pas d'ôter les vêtements d'un brûlé.



Évitez le sur-accident

- Si vous n'êtes pas impliqué dans l'accident et que vous n'êtes ni secouriste, ni témoin direct des circonstances, prévenez les secours et dégagez les lieux, surtout si vous circulez sur la voie en sens inverse ;
- Si vous ne pouvez pas dégager, allumez vos feux de détresse, gardez-vous en prenant soin de ne pas entraver la progression des véhicules de secours, mettez vos passagers à l'abri et prévenez les secours ;
- Si vous n'êtes pas titulaire d'un brevet de secourisme, restez à l'écart et conservez votre calme.

Source

Employeurs, n'oubliez pas d'évaluer votre risque routier dans votre Document Unique d'évaluation des risques professionnels. MCI Prévention vous accompagne dans votre évaluation des risques.

Contactez-nous par mail à contact@mciprevention.fr ou par téléphone au 06.22.92.68.51



L'artisan de la prévention au service des entreprises et des collectivités